

K Taux Fixe Callable

AVRIL 2024



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT ANGLAIS PRÉSENTANT UNE PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾ ET UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE⁽²⁾, CI-APRÈS LE « TITRE DE CRÉANCE » OU « TITRE ». CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DE TYPE TAUX.

Émetteur : Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+)⁽³⁾. L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC en tant qu'Émetteur. L'Émetteur peut faire l'objet d'une substitution par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, dans les conditions décrites dans le Prospectus. Elle pourrait ainsi se faire sans le consentement des investisseurs.

Période de commercialisation : Du 20 février 2024 au 10 avril 2024. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 10 avril 2024.

Date d'Émission : 10 avril 2024

Date de Remboursement Final : 10 avril 2036

ISIN : XS2706650046

Durée d'investissement conseillée : 12 ans (hors activation du mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur⁽⁴⁾).

Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance-vie. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

Type d'offre : Offre au public sans publication de prospectus

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Ce document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/70/CE). Il n'a pas été rédigé par l'assureur et il décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

- (1) Sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.
- (2) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori* si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final ou la Date de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.
- (3) Notations en vigueur au 7 février 2024. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
- (4) Le mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur et ses conditions sont détaillées dans cette brochure (pages 4 et 5).

Objectifs d'investissement

- **Le versement⁽¹⁾, à la Date d'Échéance⁽²⁾, d'un gain de 5% par année écoulée depuis l'origine (soit un gain total de 60% si le mécanisme de remboursement au gré de l'Émetteur n'a pas été activé précédemment).** Dans ce cas, le gain sera payé le 10/04/2036 ou le jour ouvré suivant. Si le mécanisme de remboursement au gré de l'Émetteur est activé, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ l'intégralité du capital initial.
- **Un remboursement⁽¹⁾ du capital à la Date d'Échéance (le 10/04/2036) dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 12 ans** (hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur).
- **Toutefois, l'Émetteur a la possibilité de rappeler à sa propre discrétion le produit à des dates de rappel annuelles à partir de la fin de l'année 2 (10/04/2026) jusqu'à la fin de l'année 11 (10/04/2035).**

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- **Versement⁽¹⁾ de l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 5% par année écoulée depuis l'origine** en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, activé à l'issue de l'année 2 à l'année 11 (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 3,83%⁽³⁾).
- À l'échéance⁽²⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur n'a pas été activé précédemment, **l'investisseur reçoit⁽¹⁾ l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 5%** (soit un Taux de Rendement Annuel net de 2,95%⁽³⁾).

INCONVÉNIENTS

- **Bien que le produit offre une protection du capital à l'échéance⁽¹⁾, l'investisseur supporte un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. **En cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour.** Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final⁽²⁾.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui **peut varier de 2 à 12 années.**
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque de remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « K Taux Fixe Callable Avril 2024 », soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros à la Date d'Émission (le 10 avril 2024) et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 10 avril 2036) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur⁽²⁾. En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du Titre de créance ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le Titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Les titres de créance « K Taux Fixe Callable Avril 2024 » sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « K Taux Fixe Callable Avril 2024 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Kepler Cheuvreux qui commercialise le produit « K Taux Fixe Callable Avril 2024 ».

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Le détail des dates figure en page 5 de la présente brochure.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Principaux facteurs de risque

RISQUE LIÉ À L'INFLATION : Si le contexte économique actuel est caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurant tout au long de la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base ainsi que les sections portant sur les risques spécifiques à l'Émetteur et les risques clés spécifiques aux Titres du résumé annexé aux Conditions Définitives d'Émission qui incluent notamment les principaux risques suivants :

- **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** : L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.
- **RISQUE DE CRÉDIT** : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.
- **RISQUE DE MISE EN RÉOLUTION** : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.
- **RISQUE DE LIQUIDITÉ** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **RISQUE LIÉ AU REMBOURSEMENT AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR** : L'Émetteur, à son entière discrétion, peut rembourser le produit de manière anticipée à des dates précises en informant les investisseurs en amont. En prenant une telle décision, l'Émetteur n'est nullement tenu de prendre en compte les intérêts de l'investisseur ou de toute autre partie. Si l'option de remboursement est exercée, les investisseurs ne recevront pas les intérêts ni les autres paiements qui auraient été dus dans le futur si le produit avait couru jusqu'à la Date de Remboursement Final prévue.



Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

À l'issue des années 2 à 11, l'Émetteur peut rembourser le produit de manière anticipée à son entière discrétion et sans condition. Il informera alors l'investisseur au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur⁽¹⁾ correspondante.

- Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
un gain de 5% par année écoulée depuis l'origine
(soit un Taux de Rendement Annuel net maximum
de 3,83%⁽³⁾)

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.

| Dates de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur ⁽¹⁾ | Montant du remboursement ⁽²⁾ |
|--|---|
| 10/04/2026 | 110,00% du capital initial |
| 12/04/2027 | 115,00% du capital initial |
| 10/04/2028 | 120,00% du capital initial |
| 10/04/2029 | 125,00% du capital initial |
| 10/04/2030 | 130,00% du capital initial |
| 10/04/2031 | 135,00% du capital initial |
| 12/04/2032 | 140,00% du capital initial |
| 11/04/2033 | 145,00% du capital initial |
| 10/04/2034 | 150,00% du capital initial |
| 10/04/2035 | 155,00% du capital initial |

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

- À la Date d'Échéance (le 10/04/2036), si le mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur n'a pas été activé précédemment, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾ :

Le capital initial
+
un gain de 5% par année écoulée depuis l'origine,
soit 60% (soit un Taux de Rendement Annuel
net de 2,95%⁽³⁾)

(1) Le détail des dates figure en page 5 de la présente brochure.

(2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Fiche technique

| | |
|---|--|
| TYPE | Titres de créance de droit anglais présentant une protection du capital à l'échéance ⁽¹⁾ et un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie. |
| ÉMETTEUR | Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+). Notations en vigueur au 7 février 2024. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. |
| SUBSTITUTION DE L'ÉMETTEUR | La substitution de L'Émetteur par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, est permise dans les conditions décrites dans le Prospectus. Elle pourrait se faire sans le consentement des investisseurs. |
| GARANTIE EN CAPITAL | Pas de garantie en capital en cours de vie, une protection de l'intégralité du capital à l'échéance ⁽¹⁾ . Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance. |
| DEVISE | Euro |
| CODE ISIN | XS2706650046 |
| OFFRE AU PUBLIC | Offre au public sans publication de prospectus |
| PÉRIODE DE COMMERCIALISATION | Du 20 février 2024 au 10 avril 2024. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 10 avril 2024. |
| PRIX D'ÉMISSION | 100% de la Valeur Nominale |
| PRIX D'ACHAT | 100% du Prix d'Émission |
| DURÉE D'INVESTISSEMENT | 12 ans maximum |
| DÉNOMINATION / MINIMUM DE SOUSCRIPTION | 1 000 EUR / 100 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), ce minimum d'investissement ne s'applique pas. |
| DATE D'ÉMISSION | 10 avril 2024 |
| DATE DE REMBOURSEMENT FINAL | 10 avril 2036 |
| PÉRIODE D'EXERCICE DU DROIT DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR | Année 2 : Du 10 avril 2024 (inclus) au 3 avril 2026 (inclus) Année 3 : Du 10 avril 2026 (inclus) au 5 avril 2027 (inclus) [...] Année 10 : Du 11 avril 2033 (inclus) au 5 avril 2034 (inclus) Année 11 : Du 10 avril 2034 (inclus) au 5 avril 2035 (inclus) |
| PÉRIODE DE PRÉAVIS | 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur. |
| DATE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR | 10 avril 2026 , 12 avril 2027 , 10 avril 2028 , 10 avril 2029 , 10 avril 2030 , 10 avril 2031 , 12 avril 2032 , 11 avril 2033 , 10 avril 2034 , 10 avril 2035 |
| DOUBLE VALORISATION | En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date d'Émission par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC. |
| MARCHÉ SECONDAIRE | Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du Support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%. |
| COMMISSION DE DISTRIBUTION | Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres), de 0,5% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur. |
| DIFFUSION DES COURS | Les cours seront diffusés quotidiennement, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse prévu, le Jour de Bourse prévu suivant, et à titre indicatif sur la page publique Reuters « XS2706650046=BARL ». |
| AGENT DE CALCUL | Barclays Bank PLC, ce qui peut être source de conflits d'intérêts |
| COTATION | Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) |
| DROIT APPLICABLE | Droit anglais |
| RÈGLEMENT / LIVRAISON | Euroclear / Clearstream, Luxembourg |
| PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION | Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Reuters et Telekurs. |

(1) Sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

Disponibilité de la documentation juridique

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du produit avant tout investissement dans le produit.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 28 mars 2024, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note en date du 13 avril 2023 et du Document d'Enregistrement en date du 16 mars 2023 [https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2023/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202023%20-%20CBI%20Registration%20Document%20\(16%20March%202023\)\(10254617033.1\).pdf](https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2023/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202023%20-%20CBI%20Registration%20Document%20(16%20March%202023)(10254617033.1).pdf) ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale sont disponibles sur les sites [https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/prospectuses-and-documentation/GSSP%20BBPLC%20EU%20Base%20Prospectus%20\(Multi%20Asset\)%20\(CBI\)%202023%20-%20Approved%2013%20April%202023.pdf](https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/prospectuses-and-documentation/GSSP%20BBPLC%20EU%20Base%20Prospectus%20(Multi%20Asset)%20(CBI)%202023%20-%20Approved%2013%20April%202023.pdf) (Prospectus) et <https://home.barclays/investor-relations/structured-income-investors/prospectus-and-documentation/structured-securities-prospectuses/#supplements> (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse barxis.barcap.com/FR/1/fr/kidsearch.app

Informations importantes

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaudra.

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord et sous la responsabilité de Kepler Cheuvreux, le distributeur qui commercialise directement ou via ses sous distributeurs, le produit « K Taux Fixe Callable Avril 2024 ».

Restrictions générales de vente : Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person") : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.



112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com